

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CHESEREX

PRISES LORS DE SA SEANCE DU 25 septembre 2003

Préavis municipal No 26/2003 : Demande d'admission à la bourgeoisie de la commune de Chésereux en faveur de M. Wilson F a v r e

Le Conseil communal a décidé :

d'admettre M. Wilson F a v r e à la bourgeoisie de la commune de Chésereux.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal No 27/2003 : Arrêté d'imposition pour l'année 2004

Le Conseil communal a décidé :

1. d'accepter l'amendement proposé par la commission de gestion relatif à l'article 1^{er} de l'arrêté d'imposition (chiffres 1, 2 et 3), soit de fixer l'impôt des personnes physiques, morales et des entreprises à 40 % de l'impôt cantonal de base ;
2. d'accepter les autres rubriques de l'arrêté d'imposition, telles que présentées (sans changement avec l'arrêté en vigueur).

Préavis municipal No 28/2003 : Mise en séparatif d'un tronçon de canalisations EC-EU à « La Florettaz »

Le Conseil communal a décidé :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif d'un tronçon de canalisations EC-EU à « La Florettaz » ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 180'000.-- (cent quatre vingt mille) pour le financement de ces travaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 180'000.—(cent quatre vingt-mille), en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Préavis municipal No 29/2003 : Exploitation d'un centre funéraire régional

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver la convention intercommunale relative au *Centre Funéraire Régional de Nyon* ;
2. d'autoriser la Municipalité à participer aux frais annuels d'exploitation du *Centre funéraire Régional de Nyon* par l'intermédiaire du budget de fonctionnement.

Chésereux, le 26 septembre 2003

Avis affiché au pilier public du 26 septembre au 16 octobre 2003